

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-073**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 avril 2025

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 24
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Madame Delphine PERRIER-GAY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY

OBJET :

Amicale du Personnel des services municipaux et de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Demande de subvention pour l'année 2025

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Francis CUBERTAFON donne pouvoir Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Annie ARNAUD
Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

SECRETARE : Stéphanie TOESCA

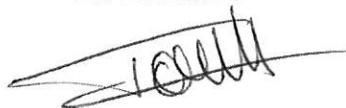
Rapporteur : C. BOYARD

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
Vu le Contrat d'engagement républicain joint en annexe ;
Considérant le courrier du 30 décembre 2024, par lequel l'Amicale du Personnel sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;
Considérant les actions menées par cette association au profit du personnel intercommunal ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **attribue** une subvention de 500 € à l'Amicale du Personnel des services municipaux et de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour l'année 2025 sous réserve du retour du Contrat d'engagement républicain signé ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

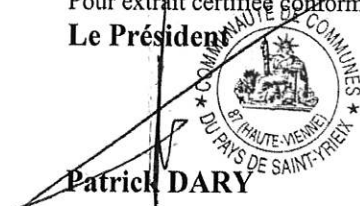
La secrétaire



Stéphanie TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.